

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°34 - février 2024

La naissance du principe de précaution

**Responsabilité de l'avenir
et avenir de la responsabilité**

Synthèse du livre d'Hans Jonas
Le Principe responsabilité

leDoTank

en partenariat avec



Synthèse rédigée par **Raphaël GIALDINI**,

ENS Paris-Saclay, à partir de :



Hans Jonas – *Le Principe responsabilité* – Paris – Éditions Flammarion–
Champs Essais, 2013 [1979]

Hans Jonas (1903-1993), historien du gnosticisme et philosophe allemand installé aux États-Unis, a analysé les conséquences du progrès scientifique. Il a proposé dans *Le Principe responsabilité* (1979) une éthique de la responsabilité envers les générations futures et envers la nature. Il est l'un des philosophes du XX^e siècle à avoir réfléchi sur les problèmes environnementaux et les implications morales du génie génétique.

La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale, Sociétale et environnementale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

La naissance du principe de précaution

Responsabilité de l'avenir et avenir de la responsabilité

Avant-propos

La RSE, en même temps que des dispositifs juridiques plus contraignants comme le devoir de vigilance ou, à un niveau plus général, la *corporate due diligence*, s'inscrivent dans un mouvement profond de redéfinition de la responsabilité des entreprises dans un sens prospectif.

Là où la responsabilité juridique était traditionnellement tournée vers le passé (responsabilité rétrospective), en tant qu'elle se présentait comme une obligation de réparer un dommage déjà causé, la nouvelle forme de responsabilité promue par ces dispositifs est au contraire tournée vers le futur (responsabilité prospective). En effet, elle se présente comme une obligation de tout mettre en œuvre pour prévenir des dommages hypothétiques pouvant être causés au niveau des différents maillons de chaînes de valeur globalisées.

Or, pour comprendre d'où vient ce changement dans l'orientation temporelle de la responsabilité, il est nécessaire d'en revenir à l'ouvrage qui, pour la première fois, a pensé la nécessité d'une telle transformation, à savoir *Le Principe responsabilité* (1979), du philosophe allemand Hans Jonas. C'est en effet ce livre qui a constitué la principale source d'inspiration de dispositifs juridiques aussi divers et importants que le devoir de vigilance, le principe de précaution, ou encore, le droit des générations futures, en proposant une nouvelle définition de ce en quoi consiste la responsabilité dans un monde où la technique nous donne une prise inédite sur notre environnement naturel.

Introduction

Le présent *Lu pour vous* voudrait proposer une introduction au livre qui fournit, sinon le fondement, du moins le terreau philosophique du principe de précaution, à savoir *Das Prinzip Verantwortung* (le Principe responsabilité), paru à l'époque où l'on commence à s'intéresser aux questions d'écologie politique.

Ce livre pose la question du rapport des hommes à la nature, de la capacité qu'ont les actions techniques de menacer la perpétuation de la vie sur Terre, et des formes nouvelles de responsabilité que ces menaces obligent à définir. C'est un livre qui ne craint pas d'agiter la menace de la catastrophe : Hans Jonas voulant que l'on ait recours à « l'heuristique de la peur », et que l'on adopte toujours le « scénario du pire » lorsqu'il s'agit de décider si l'on doit développer ou non une technique dont on n'est pas capable de prédire avec précision les effets induits.

1.

L'inséparabilité contemporaine des fins et des moyens en matière technologique

L'idée de départ du *Principe Responsabilité* est que la puissance technologique moderne pose des problèmes éthiques d'un type nouveau. Pendant longtemps, la réflexion philosophique sur la technique s'en est tenue à la distinction aristotélicienne entre l'acte technique (*poiésis*), moyen au service d'une fin, et l'acte moral (*praxis*), qui a sa fin en lui-même, pour considérer qu'au niveau technique seules les fins posent un problème moral. Par exemple, les charrues sont bonnes et les épées sont mauvaises du fait de l'usage qui en est fait (notion de finalité), mais l'acte technique lui-même, à savoir le fait de fabriquer ces objets, est moralement indifférent (neutralité axiologique du moyen). Or, si les rapports des hommes à la nature n'ont longtemps fait l'objet que d'une fabrication (*technè*) neutre, remarque Jonas, c'est en raison du caractère superficiel d'interventions techniques qui ne perturbaient que momentanément des équilibres naturels se rétablissant d'eux-mêmes : infiniment plus puissante que l'homme, la nature absorbait l'agir humain.

Tel n'est plus le cas de nos jours. Nous savons aujourd'hui que notre technologie peut avoir des effets irréversibles, par son ordre de grandeur, comme par sa logique cumulative. Ce qui marque ce développement c'est aussi bien la puissance de la technique moderne (par exemple les centrales nucléaires), que l'impossibilité de séparer strictement les effets dommageables des conséquences bénéfiques : « l'action a lieu dans un contexte où tout emploi à grande échelle d'une capacité engendre, en dépit de l'intention droite des agents, une série d'effets

liée étroitement aux effets 'bénéfiques' immédiats et intentionnés, série qui aboutit, au terme d'un processus cumulatif à des conséquences néfastes dépassant parfois de loin le but recherché » écrit Jonas.

Ainsi, ce n'est plus seulement la qualité des fins, mais les effets non voulus, et absolument non négligeables, des interventions techniques dans la nature qui conduisent à réfléchir à nouveaux sur le statut moral de la technique.

2.

La « maîtrise de la maîtrise » : un nouveau regard sur la technique

Le problème posé par Jonas est celui de la maîtrise de la maîtrise, c'est-à-dire du changement de régime de la maîtrise.

Si l'on définit, classiquement avec Bacon et Descartes, la technique comme une ambition de maîtrise de la nature, sa réussite se mesure à son efficacité, à sa capacité à obtenir les résultats escomptés. On est donc comptable seulement de ses échecs. Suivant le type d'efficacité auquel on peut prétendre, étant donné la situation dans laquelle l'action s'insère, et l'état des connaissances, on parlera d'obligation de moyens ou d'obligation de résultats. Mais dans un cas comme dans l'autre, c'est seulement l'échec qui pourra donner lieu à une responsabilité.

Le paradoxe de la situation actuelle de la technique, relevé par Jonas, est que ce sont nos succès qui posent problème du point de vue moral. Nous sommes parvenus à un niveau de puissance technique sans précédent : nos actions techniques ont des effets globaux, dans l'espace (comme le montrent les problèmes d'effet de serre : l'émission de gaz à un point quelconque du globe a des répercussions sur l'ensemble du climat), comme dans le temps (la durée de la radioactivité des déchets nucléaires par exemple). Aussi, désormais, nos difficultés ne proviennent pas de nos échecs, de la démesure de notre ambition ou de l'insuffisance de nos moyens, mais de l'énormité de notre puissance, qui nous déborde (notion d'effets induits).

Une des idées principales de Jonas est en effet que les processus techniques ne contiennent pas en eux-mêmes leurs propres correctifs. La technique s'autoentretient, s'autoreproduit, comme un processus cumulatif, ce que Jonas appelle la nature « cumulative », ou « compulsive » du progrès technique. De ce point de vue, la logique de la technique est non seulement celle de son maintien, mais celle aussi de son renforcement. C'est la logique de la fuite en avant. Aussi, pour Jonas, n'y a-t-il pas de solution purement technique aux problèmes posés par la technique, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'un remède technique résolve l'ensemble du problème posé : il ne fera que provoquer le recours à plus d'intervention technique, tout en introduisant lui-même des retombées nocives non-intentionnelles auxquelles il faudra remédier, suivant une sorte de cercle vicieux.

Maîtriser notre maîtrise, c'est donc passer de la maîtrise de la nature (technique) à la maîtrise non technique de la maîtrise (éthique) comme contrôle de l'« agir humain ». C'est ce décrochage de la technique (qui n'est capable que de s'autoentretenir) vers l'éthique (seule capable d'imposer des limites à l'action) qui conduit Jonas à définir de nouvelles formes de responsabilité adaptées aux formes modernes de l'agir technique.

3.

La responsabilité de l'avenir : changer l'orientation temporelle de la responsabilité

L'ancien concept de responsabilité portait sur l'imputation d'une action passée à un agent, qui en était jugé responsable, en ce qu'il avait à en subir les conséquences, ou à réparer le tort fait à autrui. C'est une attribution qui se faisait après coup, et qui portait sur des actes distincts (responsabilité rétrospective). Par différence, le nouveau concept de responsabilité qu'introduit Jonas engage l'avenir dans sa globalité. Être responsable c'est avoir à répondre de ce qui peut arriver à quelqu'un ou à quelque chose, sinon dans un avenir illimité, du moins pour une longue période (responsabilité prospective).

En outre, là où l'ancien concept de responsabilité reposait sur un accord réciproque, sur le modèle de l'obligation contractuelle, le nouveau concept de responsabilité crée une obligation non réciproque. Jonas illustre cette différence par l'exemple de l'enfant : les parents ont à l'égard de leur enfant nouveau-né, totalement démuné, totalement impuissant à se maintenir dans l'existence, une obligation d'autant plus complète qu'il est dépendant. Ils ont à répondre de son existence, ils en sont responsables, sans que le nouveau-né, de son côté, ne soit obligé à quoi que ce soit ; la puissance des parents (de maintenir l'enfant dans l'existence) est la mesure de leur responsabilité.

La puissance est donc, pour Jonas, la mesure de notre responsabilité, et c'est l'extension globale de notre puissance d'agir qui entraîne de nouvelles formes de responsabilité. Puisque l'extension de notre puissance fait porter une menace sur la perpétuation de la vie sur Terre, jusqu'à un avenir très lointain, nous avons la responsabilité à l'égard de la Terre entière, et des générations futures, que la vie humaine puisse se perpétuer. « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre » écrit en ce sens Jonas.

Cet impératif implique une responsabilité, qui s'adresse d'abord à l'humanité, mais inclut la nature tout entière : l'avenir de l'humanité est la première obligation du comportement collectif humain à l'âge de la civilisation technique devenue « toute puissante ». L'avenir de la nature y est également compris comme condition *sine qua non*. Mais, même indépendamment de cela, c'est une responsabilité métaphysique en soi et pour soi, depuis que l'homme est devenu dangereux non seulement pour lui-même, mais pour la biosphère entière.

Cette nouvelle forme de responsabilité, Jonas la juge « métaphysique » parce qu'elle est à la fois radicale (elle oblige à se prononcer sur la nécessité de l'existence, comme telle) et globale (incluant l'avenir de l'humanité, et la globalité de la planète). Elle est, dit-il, « cosmique » : la technique « installe l'homme dans un rôle que seule la religion lui avait parfois confié, celui d'un gestionnaire ou d'un gardien de la création ».

4.

Futur, incertitude, ignorance : la nécessité d'une « heuristique de la peur »

Puisqu'il ne s'agit plus de rendre compte de faits passés (et connus) mais de répondre des conséquences à long terme de nos actions dans un espace global et un avenir indéterminé, la responsabilité nouvelle implique une obligation de savoir. Il faudrait pouvoir calculer aussi loin que s'étend notre puissance (donc notre responsabilité). Or cela excède nos possibilités de savoir. Cette obligation est donc d'abord reconnaissance d'une ignorance, des limites du savoir scientifique qu'appliquent les techniques. On ne peut pas plus faire confiance au développement spontané des connaissances pour nous donner les informations nécessaires, que l'on ne peut postuler la capacité des processus techniques à se limiter et à se contrôler.

Là encore, Jonas transpose sur le registre moral ce qui ne peut s'accomplir dans la rationalité scientifique et technique. Ce que nous ne pouvons mesurer scientifiquement, nous pouvons néanmoins l'appréhender moralement. Il y a une capacité morale à connaître, que Jonas désigne sous le nom d'heuristique de la peur : c'est dans l'anticipation de la menace, dans l'appréhension de la perte que l'on découvre la valeur de ce que l'on va perdre. D'où la règle énoncée par Jonas : préférer le scénario du pire, « davantage prêter l'oreille à la prophétie de malheur qu'à la prophétie de bonheur ».

5.

Quelle version du principe de précaution privilégier ? Absolutisme *versus* relativisme

L'application stricte des idées de Jonas sur la « prophétie de malheur » conduit à ce qu'on appelle souvent la version « absolutiste » du principe de précaution : celle-ci commanderait de se régler, en toute situation sur le scénario du pire, et exigerait, en cas d'innovation, que ceux qui l'introduisent puissent faire la preuve de sa totale innocuité. C'est, semble-t-il, l'attitude souvent adoptée par des ONG environnementalistes (comme *Greenpeace*) dans des réunions internationales, et cela conduit à faire, effectivement, du principe de précaution un instrument de blocage.

Certains y oppose une version « relativiste », qui fait du scénario du pire un scénario parmi d'autres sur lequel on ne se règle pas par principe, mais uniquement dans des conditions économiquement tolérables. C'est cette version qu'adopte la loi Barnier¹ en se prononçant pour « l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement ». Cela permet d'introduire le principe de précaution dans un débat rationnel comparant divers scénarios et solutions. Cela n'implique pas, pour autant, un rejet complet des idées de Jonas. En effet, ceux-là même qui critiquent les conséquences de l'application absolutiste du principe de précaution n'abandonnent pas l'idée de maîtrise de la maîtrise, qui justifie l'adoption de mesures de précaution et une réflexion nouvelle sur la responsabilité.

1. La Loi Barnier, du 2 février 1995, est une loi française relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Finalement, on peut dire que Jonas ne donne pas un fondement philosophique au principe de précaution tel qu'il existe aujourd'hui dans différents ordres juridiques nationaux et internationaux puisque *Le Principe responsabilité* (et sa formulation en impératif : « Agis de façon à maintenir les conditions d'une vie humaine sur Terre ») n'a jamais atteint le statut de source du droit universelle d'où l'on tirerait des règles particulières, juridiques ou politiques, d'application. Il y a, au contraire, une nette opposition entre les règles pratiques que Jonas déduit de son principe et les formes concrètes d'application du principe de précaution en droit.

Néanmoins, Jonas fournit le contexte philosophique de la précaution : celui de la maîtrise de la maîtrise dans une société technologique où il est exclu de se passer du recours aux techniques. Il souligne l'impossibilité d'une solution purement technique aux problèmes posés par la maîtrise de la nature.

À propos

LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

Contact leDoTank

Lorraine HARRIS
Déléguée Générale
Lorraine@ledotank.com

Nexia S&A

Nexia S&A est un groupe de 500 professionnels, dont 48 associés, spécialisé en audit, expertise comptable et conseil de la direction financière.

Le groupe et ses équipes apportent à leurs clients, PME, ETI et grands groupes, des solutions créatrices de valeurs dans les domaines comptables, financiers et ESG et les accompagnent pour les mettre en œuvre.

Nexia S&A cultive ses valeurs d'esprit d'équipe, confiance et compétence, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés et salariés.

Le groupe poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients.

Nexia S&A exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureux d'accompagner leDoTank dans sa mission.

Contact Nexia S&A

Olivier JURAMIE
Associé – Directeur Général
o.juramie@nexia-sa.fr

La collection "Lu pour vous"

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI^e siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek
- n°12 : Humanité. Une histoire optimiste
- n°13 : Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie
- n°14 : Printemps silencieux
- n°15 : La crise de l'État-providence
- n°16 : Enrichissement
- n°17 : Terre-Patrie
- n°18 : Temps, économie et modernité
- n°19 : Les révoltes du ciel
- n°20 : La Voie pour l'avenir de l'humanité
- n°21 : L'État ou la violence maîtrisée
- n°22 : Le capitalisme d'héritiers. La crise française du travail
- n°23 : L'impossible automation
- n°24 : L'État consacré par le risque
- n°25 : La 6^e extinction : Comment l'Homme détruit la vie
- n°26 : Le principe de solidarité
- n°27 : Le mythe du déficit. Vers une économie du peuple
- n°28 : La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales
- n°29 : Représenter et gouverner. Une histoire de l'élection
- n°30 : Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole
- n°31 : Les désordres du travail. Enquêtes sur le nouveau productivisme
- n°32 : Une histoire des règles en Occident
- n°33 : La fabrique du consommateur. Une histoire de la société marchande
- n°34 : La naissance du principe de précaution. Responsabilité de l'avenir et avenir de la responsabilité